

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à 20H30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Hélène CANTAREL, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

1 – Tarif Eau 2024

2 – Tarif des concessions au cimetière

Questions diverses

- Réflexions sur les investissements 2024

-...

étaient présents : Mme BOUAT Vanessa, Mme CANTAREL Marie-Hélène, M FINI William, Guillaume GRANVAL, M. GUERY Lionel, Mme BARNABE née MOMBOISSE Martine, M. MARGUERITTE Laurent, M. PUECHMAUREL Olivier, M. ROMAN Thierry, Mme ZANOTTI Annie

Absent excusé : M. Didier MARCASTEL représenté par Mme CANTAREL Marie-Hélène

La séance commence à 20h30

Madame Martine BARNABÉ est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. Madame le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers municipaux, 10 conseillers étant présents, elle déclare que l'assemblée remplit les conditions exigées pour délibérer.

Ensuite, Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2023. Aucune observation n'est faite. Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

1 Fixation du tarif de l'Eau 2024 :

Madame le Maire expose le bilan 2023 du service de l'eau :

	Vente de l'eau aux abonnés (24 671 m3)	35 459.34 €
	Abonnements	19 590.00 €
Achat de l'eau à l'AEP (44 176 m3) =	39 614.83 €	Soit une recette de = 55 049.34 €

Le syndicat AEP a décidé de ne pas augmenter ses tarifs pour 2024. Madame le maire ajoute que les augmentations de tarif appliquées par la commune suivaient les augmentations du prix d'achat à l'AEP. Elle propose pour 2024 une augmentation de tarif qui serait au bénéfice de notre service de l'eau.

En effet Mme le maire rappelle que le bilan 2023 qu'elle vient d'exposer est mauvais, il révèle une part importante de fuites qu'il faut impérativement rechercher. Pour ce faire l'agence de l'eau Adour Garonne dispose d'un service qui peut fournir aide et subvention.

M Thierry ROMAN ajoute que depuis quelques mois nous constatons une hausse progressive de la consommation relevée sur le « gros compteur » situé au Bourg. En effet la commune dispose de compteurs par secteurs, 8 au total, qui permettent de réduire un peu la zone de recherche de fuite.

Mme le maire reprend en indiquant que ces compteurs sont relevés par une entreprise prestataire du syndicat AEP, elle souhaite la convoquer afin de faire le point sur la fréquence des relevés, la question de l'étalonnage et la possibilité de mettre en place des compteurs connectés.

M Thierry ROMAN indique par ailleurs que la cartographie de notre réseau a été confiée à un service du SYDED mais en raison d'un retard de leur part nous ne l'aurons pas avant l'été.

Mme Vanessa BOUAT signale qu'elle a remarqué de l'eau qui coule anormalement près du bâtiment de IPSYS INFORMATIQUE.

Madame le Maire propose de délibérer pour le tarif 2024, elle indique par ailleurs que la consommation individuelle 2024 sera grevée de la redevance pollution domestique et modernisation de réseau de collecte de 0,33 € le m3 (tarif inchangé) par l'Agence Adour Garonne.

Elle rappelle les tarifs AEP :

- Abonnement par abonné : 8 € HT (TVA 5,5 %)
- Tarif du m3 : 0.85 € HT (TVA 5,5 %)

Madame le Maire propose une augmentation de notre tarif au m3 de 0,03 € et propose par ailleurs d'abandonner le tarif d'abonnement 2^{ème} compteur (ou compteur agricole) qui ne bénéficie maintenant qu'à très peu d'abonnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

■ Décide d'appliquer les tarifs suivants en 2024 :

- | | |
|--|---------|
| ■ Abonnement tarif unique | 74.50 € |
| ■ Le prix au m3 de 0 à 250 m3 | 1.50 € |
| ■ Prix dégressif du m3 au delà de 250 m3 | 1.23 € |

2 Tarif des concessions au cimetière :

Madame le maire indique qu'il est nécessaire d'actualiser le tarif de 2014 des concessions au cimetière et propose d'appliquer un nouveau tarif de concessions trentenaires et cinquantenaires renouvelables pour les nouveaux contrats.

En effet la suppression des concessions perpétuelles permet aux communes une meilleure gestion des cimetières, la recherche des descendants des familles étant parfois très difficile.

Madame le maire rappelle que le tarif de notre columbarium a déjà été fixé par délibération du 2 octobre 2015 à un tarif de 370 € pour une concession cinquantenaire, renouvelable, elle propose de le laisser inchangé.

Elle indique par ailleurs sa proposition d'aménager un espace propice au recueillement devant le columbarium, avec un banc et des végétaux.

Le tarif des concessions perpétuelles au cimetière est lui fixé à 50 €, pour 1 place, par délibération du 24 juin 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de fixer le prix des concessions au cimetière, à compter de ce jour, comme suit :

- Concession pour 30 ans, renouvelable : 125 € pour une concession simple
250 € pour une concession double
- Concession pour 50 ans, renouvelable : 150 € pour une concession simple
300 € pour une concession double

Questions diverses :

Réflexions sur les investissements :

Madame le maire présente la possibilité d'étudier un projet visant à la rénovation des chambres au-dessus de la salle des fêtes avec création d'une cuisine commune et de 2 salles de bains. En effet ces chambres pourraient être louées à destination de travailleurs saisonniers, de stagiaires ou d'alternants. Ceci permettrait de maintenir les locaux en état et de fournir un service à la population car le manque de logements saisonniers est un problème identifié par CAUVALDOR.

Madame le maire ajoute qu'un tel projet nécessite une étude qui, si elle est engagée, devra être réalisée en 2024 afin d'établir des dossiers de demande de subventions pour des travaux éventuels en 2025.

M Laurent MARGUERITTE indique que la société ANDROS a aménagé de son côté des pavillons à destination d'alternants.

Mme Annie ZANOTTI intervient et indique que d'autres projets sont possibles comme la rénovation du petit patrimoine.

M Guillaume GRANVAL signale que la route du Claux va être réparée par CAUVALDOR en fin d'année 2024 sans déduction des mètres linéaires de réfection de voirie qui nous sont attribués.

Mme le maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir à des propositions d'investissement pour les années à venir.

- Secteur de Poujoules : Mme le maire rappelle la problématique du déversement d'eaux pluviales vers l'habitation de M et Mme Perrin. Un devis de l'entreprise Sébastien BOUAT TP propose de creuser un fossé dans le chemin, de traverser la route par busage puis de poursuivre le fossé devant la maison. Ce projet est validé par les membres du conseil municipal pour un montant de 4 197.60 € TTC.

- Proposition d'échange de terrain : Mme le maire expose la demande de M Guy PESTEIL d'échanger un morceau de terrain devant sa maison à Bazou contre un morceau de terrain près du lavoir. Madame le maire indique que des informations doivent être recueillies concernant le coût du bornage et des frais de notaire.

- PLUIH : CAUVALDOR vient de communiquer aux communes leur carte de zonage. Concernant Saint Michel Loubéjou il a été identifié la possibilité de construire environ 25 nouvelles maisons.

La séance se termine à 22h30.

La Secrétaire de Séance, Martine BARNABÉ

Le maire, Marie-Hélène CANTAREL

Le présent procès-verbal est approuvé par les membres présents à la séance du conseil municipal du

09/04/24